



C2300-Direction de l'environnement-

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### N°dB.2019.034

Séance du 19 septembre 2019

#### **Marché relatif à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire (conteneurs et abris bacs) sur le territoire de Versailles Grand Parc Approbation du dossier de consultation des entreprises.**

Date de la convocation : 17 septembre 2019

Date d'affichage : 20 septembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES**Sont présents :**

M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Philippe BRILLAULT, M. Patrick CHARLES, M. François DE MAZIERES, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

**Absents excusés:**

M. Arnaud HOURDIN, M. Claude JAMATI.

-----

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

-----

**Contexte**

Son marché actuel arrivant à échéance, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé en mars 2019 une nouvelle consultation pour la fourniture, la pose et l'entretien de son parc de points d'apport volontaire.

L'estimation de ces prestations pour la durée totale du marché a nécessité la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres se décomposant comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères

et des déchets recyclables et des abris-bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

Variante obligatoire : la fabrication et la pose de plaques d'identification

Variantes facultatives :

- VF1 : proposition jusqu'à deux modèles de bornes d'introduction.
- VF2 : proposition de bornes commerçantes (bornes gros volume / gros producteurs).
- VF3 : proposition jusqu'à deux autres matériaux (revêtements) alternatifs pour les abris bacs.

- Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre et des déchets recyclables

Variante obligatoire : la fabrication et la pose de plaques d'identification

Variantes facultatives :

- VF1 : proposition jusqu'à deux autres modèles de conteneurs aériens.
- VF2 : proposition d'un conteneur métallique permettant la pose d'un habillage.

- Lot 3 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, enterrés, semi-enterrés et des abris-bacs

Variante obligatoire : la fabrication et la pose de plaques d'identification

- Lot 4 : lavage du parc des conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et des abris-bacs

Ces marchés sont conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur notification avec possibilité de dénonciation annuelle.

**Les critères d'attribution suivants, ont été définis pour départager les candidats :**

**Pour le lot 1 dont l'estimation s'élève à 1 650 000 € HT sur la durée du marché :**

Critères :	Pondération
Prix au vu du DQE	40%
Critères techniques	40%
Sous-critère 1 : conteneurs enterrés : moyens humains, critères techniques et environnementaux	50 %
Sous-critère 2 : Abris bacs : moyens humains, critères techniques et environnementaux	20%
Sous-critère 3 : qualité des dispositifs de contrôle d'accès pour la tarification incitative	30%
Critère esthétique	20%

**Pour le lot 2 dont l'estimation s'élève à 80 000 € HT sur la durée du marché :**

Critères :	Pondération
Prix au vu du DQE	50%
Valeur technique	20%
Critère esthétique	30 %

**Pour le lot 3 dont l'estimation s'élève à 270 000 € HT sur la durée du marché :**

Critères :	Pondération
Prix au vu du DQE	70%
Valeur technique	30%

**Pour le lot 4 : dont l'estimation s'élève à 900 000 € HT sur la durée du marché :**

<b>Critères :</b>	<b>Pondération</b>
Prix au vu du DQE	50%
Valeur technique	30%
Critère environnemental	20 %

**Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 19 septembre 2019 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection**

**Les sociétés ASTECH et CITEC ENVIRONNEMENT ont répondu au lot 1.** Au terme de l'analyse, l'offre la plus satisfaisante est celle de la société ASTECH. Elle est validée par la commission d'appel d'offres.

En outre, la commission a décidé de retenir les offres présentées dans le cadre des variantes facultatives n°2 et 3.

Seule la société CITEC ENVIRONNEMENT a remis une offre pour le lot 2. Néanmoins, les conteneurs proposés n'étant pas conforme aux exigences du CCTP, cette offre est irrégulière. Le lot n°2 est déclaré sans suite.

Les sociétés CONTENUR, ANCO et CITEC ENVIRONNEMENT ont répondu au lot n°3. L'offre de la société CITEC ENVIRONNEMENT (ESE France) est apparue, au regard de l'analyse, la mieux disante. Elle est validée par la commission d'appel d'offres.

Les sociétés ANCO et CITEC ENVIRONNEMENT ont répondu au lot n°4. Au terme de l'analyse, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir l'offre de la société CITEC ENVIRONNEMENT.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver les clauses des marchés définies ci-dessus ;
- 2) de valider les décisions prises lors de la commission d'appel d'offre sur le marché relatif à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire (conteneurs et abris bacs) ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés relatifs à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire (conteneurs et abris bacs) sur le territoire de Versailles Grand Parc ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*